

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
26/07/88

Origine :
DGR

Mmes et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

Réf. :

DGR n° 2247/88

Plan de classement :

50					
----	--	--	--	--	--

Objet :

APPLICATION DE L'ACCORD SIGNE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS LE 2 MARS 1987
Diffusion de la lettre ministérielle n° 890 du 20 juin 1988 relative à la mise en oeuvre des dispositions de
l'Accord
franco-américain.
Analyse des principales dispositions.

Pièces jointes :

0	4
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

Direction de la Gestion du Risque

26/07/88

Origine :
DGR

Mmes et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

N/Réf. : DGR n° 2247/88

Objet : Application de l'accord signé entre la France et les Etats-Unis le 2 mars 1987

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer la lettre ministérielle n° 890 du 20 juin 1988 relative à la mise en oeuvre de l'accord de Sécurité Sociale entre la France et les Etats-Unis signé le 2 mars 1987.

Vous trouverez, en annexe, une analyse des principales dispositions de l'accord.

Je vous serais obligé de bien vouloir tenir informée la Division Réglementation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés de toutes difficultés rencontrées à l'occasion de l'application de cet accord.

P.J. : 4.

lettre ministérielle n° 890 du 20; juin 1988

circulaire ministérielle n° 41 du 8 novembre 1968

L'Agent Comptable

A BOUREZ